

LE CREGÎM REpond AUX SIGNATAIRES DU MANIFESTE POUR TIRER PROFIT COLLECTIVEMENT DE NOTRE PÉTROLE

Bonaventure, le 14 janvier 2014 – Le 8 janvier dernier, plusieurs personnalités du milieu des affaires québécois cosignaient un manifeste pour appeler à l'exploitation du pétrole au Québec. Outre l'absence évidente de considérations autres que financière, ce manifeste n'apporte strictement rien de nouveau au sujet de l'exploitation des hydrocarbures.

Comme ce fut maintes fois exprimé lors des Forums sur les Hydrocarbures de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que dans une multitude de mémoires déposés à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, le cadre actuel ne permet pas de procéder à l'exploration ou l'exploitation d'hydrocarbures au Québec en minimisant les risques. En effet, trop d'éléments sont encore inconnus ou inadéquats afin de tenir un débat éclairé sur la question. Notamment, rien ne démontre la véritable rentabilité de cette industrie pour l'état et le cadre légal l'entourant est désuet et insuffisant.

Nous considérons qu'il est de notre devoir de rectifier certains faits et d'apporter certaines précisions incontournables qui ont été omises du Manifeste. À cette fin, nous vous invitons à consulter le document [Réponse au manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole](#), dans lequel vous trouverez des réponses aux 8 points traités dans le manifeste.

- 30 -

Source :

Yanick Desbiens, agent de communication

Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Tél : (418) 534-4498 ou 1 877 534-4498

cregim@globetrotter.net

www.cregim.org